

**CONTRAT DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'UNE  
INSTALLATION DE PRODUCTION DE BIOMETHANE AU RESEAU  
DE DISTRIBUTION DE GAZ**

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**NOM DU PROJET : XXX**

**SITE : <\$AFF\_ADR> A <\$AFF\_COMMUNE>**

**N° DE SIRET/SIREN/RCS :**

- **VERSION :** 11 JUIN 2020
- **REFERENCE GRDF DU CONTRAT :** R-ANNEE-DEPARTEMENT-N°XXX
- **AFFAIRE :** XXX

## CONTRAT DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION DE BIOMETHANE AU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ

Entre

GRDF, société anonyme au capital de 1.800.745.000 euros, dont le siège social est 6 rue Condorcet 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511, représentée par xxx en sa qualité de xxx, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommée « GRDF »  
d'une part,

Et (ne garder que la mention correspondant au statut de la Partie)

Monsieur / Madame xxx, xxx, né/e le xxx à xxx, domicilié à xxx, code postal ville,

ci-après dénommé le « Client »  
d'autre part,

**OU**

La société xxx, dont le siège social est xxx, code postal ville, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de xxx sous le numéro xxx, représentée par xxx, en sa qualité de xxx, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommée le « Client »  
d'autre part,

**OU**

Nom de la collectivité, située xxx, code postal ville, , représentée par xxx, en sa qualité de fonction, dûment habilité à cet effet par une délibération en date du xxx,

Ci-après dénommée le « Client »  
d'autre part,

# CONTRAT DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION DE BIOMETHANE AU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ

## Préambule

A la suite de la remise au Client par GRDF d'une Promesse de réalisation des Travaux de Raccordement au Réseau public de Distribution de Gaz en date du xxx pour l'Installation de Production de Biométhane située [adresse], le Client a confirmé son souhait de raccorder son installation au Réseau public de Distribution dans les conditions convenues à ladite Promesse.

OU

A la suite de la remise au Client par GRDF d'une étude détaillée en date du xxx pour l'Installation de Production de Biométhane située [adresse], le Client a confirmé son souhait de raccorder son installation au Réseau public de Distribution.

Toutefois, le Client a porté à la connaissance de GRDF des modifications quant aux informations et caractéristiques d'implantation de l'Installation de Production de Biométhane, conduisant GRDF à mettre à jour l'étude détaillée technique annexée à la Promesse.

OU

Toutefois, GRDF a porté à la connaissance du Client des modifications quant aux Travaux de Raccordement et, le cas échéant, aux travaux de Renforcement, conduisant GRDF à mettre à jour l'étude détaillée technique annexée à la Promesse.

Les Parties conviennent que cette nouvelle étude détaillée technique est le socle de leur relation contractuelle au titre du Contrat, annexée aux Conditions Particulières. x

Le Client reconnaît avoir été informé, préalablement à la conclusion du Contrat, de l'existence des Prescriptions Techniques et du Catalogue des Prestations Annexes publié sur le site internet de GRDF.

De plus, GRDF informe le Client que l'Installation d'Injection et le Raccordement prévus au titre du Contrat sont intégrés au contrat de concession pour le service public de distribution de Gaz de l'autorité concédante [sur le territoire de laquelle est située l'Installation de Production de Biométhane] ou si installation sur un territoire HZDG [sur le territoire de laquelle se trouve le Réseau public de Distribution auquel l'Installation de Production de Biométhane est raccordée].

Les Parties ont convenu ce qui suit :

## Article Préliminaire

Les termes en majuscules ont la signification qui leur a été donnée dans les Conditions Générales du Contrat de Travaux de Raccordement.

## Article 1 : Caractéristiques du Raccordement

Les caractéristiques du Raccordement de l'Installation de Production de Biométhane au Réseau public de Distribution de gaz naturel sont les suivantes :

Longueur du réseau (m) : <\$LGRESEAU>

Calibre du réseau : <\$CALRESEAU>

Matière du réseau : <\$MATRESEAU>

établi sur la base du plan de masse figurant à l'étude détaillée technique en Annexe 2.

## Article 1 Bis : Caractéristiques des Renforcements (optionnel)

Les caractéristiques des Renforcements nécessaires au Raccordement de l'Installation de Production de Biométhane au Réseau public de Distribution de gaz naturel sont les suivantes :

Longueur de pose du réseau (m) : <\$LGRESEAU>

Calibre du réseau : <\$CALRESEAU>

Matière du réseau : <\$MATRESEAU>

établi sur la base du plan de masse figurant à l'étude détaillée technique en Annexe 2.

## Article 2 : Prix des Travaux de Raccordement

Prix des Travaux de Raccordement conformément à l'arrêté 1708059A du 3 décembre 2017 :

**XX** euros HT, soit **XX** euros TTC.

Ce prix a été fixé sur la base des informations fournies par le Client et des caractéristiques d'implantation définies en Annexe 2.

## Article 2 Bis : Participation financière du Client ou d'un tiers aux coûts de réalisation des Travaux de Renforcement (optionnel)

Le coût des Travaux de Renforcement et le montant de la participation financière nécessaire à la réalisation de ces travaux sont précisés à l'étude détaillée technique en Annexe 2.

Ce coût a été fixé sur la base des informations fournies par le Client et des caractéristiques d'implantation définies en Annexe 2.

## CONTRAT DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION DE BIOMETHANE AU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ

La participation financière du Client ou du tiers est de :

XX euros HT, soit XX euros TTC.

### Article 3 : Modalités de paiement du prix des Travaux de Raccordement

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Versement à la signature du Contrat d'un acompte de trente pour cent (30 %) du montant TTC défini à l'article 2, soit xxx €
- Versement du solde de soixante-dix pour cent (70 %) à la remise de l'attestation d'achèvement des Travaux de Raccordement par GRDF.

Si le Client est une personne de droit public soumise au paiement dématérialisé conformément à l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014, la totalité du Prix sera payé à la remise par GRDF de l'attestation d'achèvement des Travaux de Raccordement.

- le Client est une personne de droit public soumise au paiement dématérialisé.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Le Client a la possibilité de procéder au paiement soit par virement, soit par chèque.

Le Client procédera au règlement du Prix par chèque (à l'ordre de xxxxx) ou par virement (aux coordonnées suivantes : BRED BANQUE POPULAIRE - n° IBAN FR76101070010900XXXX20XXXXX - SWIFT/BRED BREDFRPPXXX, en veillant à rappeler les références du présent Contrat).

### Article 3 Bis : Modalités de paiement de la participation financière du Client aux Travaux de Renforcement (optionnel)

Le Client procédera au règlement du Prix par chèque (à l'ordre de xxxxx) ou par virement (aux coordonnées suivantes : BRED BANQUE POPULAIRE - n° IBAN FR76101070010900XXXX20XXXXX - SWIFT/BRED BREDFRPPXXX, en veillant à rappeler les références du présent Contrat).

Date de paiement de la participation : XXX

### Article 4 : Délais d'exécution

Sous réserve que le Client n'ait pas modifié les caractéristiques d'implantation de l'Installation de Production définies en annexe 2, GRDF s'engage à réaliser les Travaux de Raccordement dans un délai de <\$DEV\_DELAI\_EXE> semaines maximum à compter de la date de signature de la dernière des Parties et sous réserve de la levée dans ce délai de l'ensemble des conditions suspensives prévues aux Conditions Générales.

## CONTRAT DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION DE BIOMETHANE AU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ

Dans le cas où le tracé du Raccordement ou des Renforcements prévoit la traversée de voies de chemin de fer, GRDF ne peut s'engager sur un délai de réalisation des Travaux. Ce délai sera imposé par le gestionnaire du réseau ferré à l'issue d'une étude de sa part et peuvent être très fortement allongés.

Un planning de réalisation des travaux de Raccordement est joint en Annexe 1.

### Article 5 : Information (optionnel)

Conformément aux dispositions de l'article 7 des Conditions Générales, les Parties conviennent de se réunir tous les xxx pour faire un point d'avancement sur les travaux à réaliser.

Le représentant responsable de la bonne exécution du Contrat est :

- pour le Client : XXXX
- pour GRDF : XXXX.

### Article 6 : Liste des annexes

Annexe 1 : Planning de réalisation des travaux de Raccordement

Annexe 2 : Etude détaillée technique

Fait en deux exemplaires originaux.

Pour GRDF

NOM

A (lieu)

Le (date)

Pour le Client

NOM

A (lieu)

Le (date)

Signature,

Signature,

## Annexe 1 : Planning de réalisation des travaux de Raccordement

Numéro de l'affaire : <\$AFF\_LIB>

ETAPES	Planning	OBSERVATIONS
<b>SIGNATURE DU CONTRAT ET PAIEMENT DE L'ACOMPTE</b>		
<b>ETUDE DE REALISATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prise en charge technique</li> <li>■ Demande des autorisations administratives</li> <li>■ Etudes d'exécution</li> <li>■ Programmation des travaux</li> </ul>	1 semaine	
COMMANDE DE L'INSTALLATION D'INJECTION	xxx semaines	
OBTENTION DES ACCORDS ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES	4 semaines	Etape indispensable pour engager les travaux Etape réalisée en parallèle de la commande du poste d'injection
<b>REALISATION DES TRAVAUX EN AVAL DU POINT PHYSIQUE D'INJECTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Travaux sur Réseau de Distribution</li> <li>■ Essais</li> </ul>	<f> \$vars['DEV_DELAI_EXE'] - 8</f> semaines	Etape réalisée en parallèle de la commande du poste d'injection
GENIE CIVIL DES INSTALLATIONS D'INJECTION		A charge du Client Etape indispensable pour engager les travaux de branchement du Poste d'Injection

**Annexe 2 : Etude détaillée technique**

SPECIMEN